

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD275

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 59, substituer au mot :

« gaz »

les mots :

« émissions de gaz ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.